



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*Congés Intempéries BTP -
Union des Caisses de France*
**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2018
Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France
24 rue de Dantzig - 750015 Paris
Ce rapport contient 29 pages
Référence : LG-184-68

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France

Siège social : 24 rue de Dantzig - 750015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux états financiers combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France :

- la note 7 « Provisions pour risques et charges » des « Notes relatives au bilan combiné » rappelle que les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement conformément à l'option prévue à l'article 9, 3ème alinéa du Code de Commerce.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés au paragraphe 5 « Trésorerie et valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous avons examiné les modalités d'application de ces principes comptables.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 décembre 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Génin
Associé



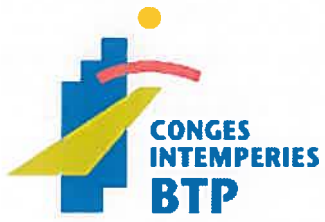
Comptes combinés au 31 mars 2018





SOMMAIRE

	Pages
BILAN COMBINÉ	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	3
COMPTE DE RÉSULTAT (PAR NATURE)	4
ANNEXE	5 - 20



BILAN COMBINÉ



BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-18			31-mars-17
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	1				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels, droits et valeurs similaires		66 009	38 530	27 480	27 914
Autres immobilisations incorporelles		101	101	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		8 076	-	8 076	7 010
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		24		24	19
		74 210	38 630	35 579	34 943
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 366	770	19 596	19 840
Constructions		87 118	47 072	40 047	43 142
Autres immobilisations corporelles					
Matériels et outillages spécialisés		3 076	3 032	43	48
Installations générales, agencements, aménagements divers		14 379	12 291	2 088	1 972
Matériel de transport		834	563	271	240
Matériel et mobilier de bureau		9 785	8 731	1 054	945
Matériel informatique		9 569	7 889	1 680	1 846
Immobilisations corporelles en cours		175	-	175	83
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		184		184	123
		145 485	80 348	65 138	68 239
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées à des participations		2 862	148	2 714	2 807
Autres titres immobilisés		63		63	74
Prêts		1 429		1 429	1 193
Autres		356	0	356	158
		4 710	148	4 562	4 232
Total I		224 405	119 126	105 279	107 414
ACTIF CIRCULANT					
COMPTE DE TIERS	2				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		183	-	183	174
Adhérents et comptes rattachés	2				
Adhérents et comptes rattachés		1 709 613	79 317	1 630 296	1 449 645
Autres créances	2				
Autres créances		2 117 981	9 002	2 108 979	2 064 684
COMPTES FINANCIERS	3				
Valeurs mobilières de placement		4 711 153	10 559	4 700 595	4 709 622
Disponibilités		948 088		948 088	806 823
Total II		9 487 018	98 878	9 388 140	9 030 948
COMPTES DE REGULARISATION	4				
Charges constatées d'avance		2 607		2 607	2 777
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		88 506		88 506	80 892
Total III		91 114	-	91 114	83 670
Fonds gérés	5				
Fonds gérés		24 102		24 102	23 236
TOTAL GENERAL (I+II+III)		9 826 639	218 004	9 608 635	9 245 268

BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-18	31-mars-17
FONDS PROPRES	6		
Réserve légale		1 052	1 054
Réserve statutaire		555 136	513 042
Autres réserves		177 704	153 042
Report à nouveau		17 885	31 637
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		86 644	86 398
Total I		802 652	721 899
PROVISIONS	7		
Provisions pour risques		5 617	5 454
Provisions pour charges			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		7 619	8 159
Provisions pour congés et charges restant dus		352 488	292 014
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		17 310	16 115
Total II		383 035	321 742
DETTES	8		
Emprunts et dettes financières diverses		26 943	113 557
Fournisseurs et comptes rattachés		7 522	8 750
Adhérents créditeurs et comptes rattachés			
Adhérents créditeurs		18 471	19 175
Dettes fiscales et sociales		831 655	799 727
Opérations avec les organismes professionnels		41 714	39 869
Autres dettes		598 973	624 139
Total III		1 525 279	1 605 217
COMPTES DE REGULARISATION	4		
Produits constatés d'avance		3 313	1 768
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		6 538 401	6 266 739
Cotisations émises sans engagement de congés		331 853	304 667
Total IV		6 873 567	6 573 174
Comptes gérés	5	24 102	23 236
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		9 608 635	9 245 268



COMPTES DE RÉSULTAT COMBINÉS





COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2017/2018	2016/2017
Produits techniques		6 513 457	6 448 249
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		34 991	38 241
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		284 713	282 179
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		2 642	2 327
Transferts de charges techniques		260	292
Produits techniques (I)		6 836 063	6 771 288
Charges techniques		6 283 598	6 312 119
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		40 580	36 339
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à		346 695	283 165
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		3 722	3 514
Charges techniques (II)		6 674 596	6 635 136
RESULTAT TECHNIQUE (I-II)	9	161 467	136 153
Autres produits de gestion courante		22 039	14 826
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		13 007	10 479
Transferts de charges d'exploitation		3 332	2 451
Produits d'exploitation (III)		38 379	27 755
Services extérieurs		32 008	23 875
Autres services extérieurs		20 134	20 154
Impôts et taxes		6 767	7 118
Charges de personnel		64 347	64 810
Autres charges de gestion courante		2 242	3 236
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		24 282	22 837
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers		2 858	4 032
Charges d'exploitation (IV)		152 638	146 062
RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)	10	- 114 259	- 118 307
Produits financiers		44 169	63 316
Reprises de dépréciations des comptes financiers		4 674	15 421
Transferts de charges financières		156	148
Produits financiers (V)		48 999	78 885
Charges financières		5 894	6 831
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		5 891	3 391
Charges financières (VI)		11 784	10 223
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11	37 214	68 662
Produits exceptionnels		4 902	820
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		384	25
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
Produits exceptionnels (VII)		5 286	845
Charges exceptionnelles		2 626	685
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		438	270
Charges exceptionnelles (VIII)		3 064	955
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12	2 222	- 111
EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =		86 644	86 398

VENTILATION DU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ PAR NATURE

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT	2017/2018			2017/2018	2016/2017
	Congés	Intempéries	Autres	Total	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Produits techniques	6 393 464	119 993	-	6 513 457	6 448 249
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques	34 981	10	-	34 991	38 241
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer	284 713	-	-	284 713	282 179
Reprises de provisions pour risques et charges techniques	- 872	3 514	-	2 642	2 327
Transferts de charges techniques	260	-	-	260	292
Produits techniques (I)	6 712 546	123 517	-	6 836 063	6 771 288
Charges techniques	6 233 955	49 644	-	6 283 598	6 312 119
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques	38 659	1 921	-	40 580	36 339
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser	346 695	-	-	346 695	283 165
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques	-	3 722	-	3 722	3 514
Charges techniques (II)	6 619 309	55 287	-	6 674 596	6 635 136
RÉSULTAT TECHNIQUE (I-II)	93 236	68 230	-	161 467	136 153
Autres produits de gestion courante	5 487	160	16 392	22 039	14 826
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 434	1 077	496	13 007	10 479
Transferts de charges d'exploitation	2 688	-	644	3 332	2 451
Produits d'exploitation (III)	19 609	1 237	17 533	38 379	27 755
Services extérieurs	13 427	509	18 072	32 008	23 875
Autres services extérieurs	16 640	778	2 716	20 134	20 154
Impôts et taxes	5 716	131	920	6 767	7 118
Charges de personnel	54 029	1 255	9 062	64 347	64 810
Autres charges de gestion courante	1 456	20	766	2 242	3 236
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 109	451	4 723	24 282	22 837
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers	2 858	-	0	2 858	4 032
Charges d'exploitation (IV)	113 234	3 145	36 259	152 638	146 062
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)	- 93 626	- 1 908	- 18 726	- 114 259	- 118 307
Produits financiers	41 795	2 373	1	44 169	63 316
Reprises de dépréciations des comptes financiers	4 630	44	-	4 674	15 421
Transferts de charges financières	-	-	156	156	148
Produits financiers (V)	46 425	2 417	157	48 999	78 885
Charges financières	5 145	545	204	5 894	6 831
Dotations sur dépréciations des comptes financiers	5 615	262	14	5 891	3 391
Charges financières (VI)	10 760	807	218	11 784	10 223
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	35 665	1 610	- 60	37 214	68 662
Produits exceptionnels	4 902	-	0	4 902	820
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles	384	-	-	384	25
Transferts de charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels (VII)	5 286	-	0	5 286	845
Charges exceptionnelles	2 626	-	0	2 626	685
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles	438	-	-	438	270
Charges exceptionnelles (VIII)	3 064	-	0	3 064	955
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 222	-	0	2 222	- 111
EXCÉDENT (OU INSUFFISANCE) =	37 498	67 932	- 18 786	86 644	86 398



ANNEXE COMBINÉE



RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2018 à 9 608 635 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 86 644 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Caisse Antilles-Guyane

A titre de rappel, l'an dernier, la caisse Antilles-Guyane n'avait transmis aucune donnée à l'UCF dans le cadre de la combinaison des comptes.

A périmètre équivalent, au titre de cette entité, les comptes qui avaient alors été intégrés étaient ceux de l'année précédente soit, ceux de l'exercice 2015/2016.

Cette année, la caisse a transmis, au titre de l'exercice étudié, une liasse complète qui a permis de mettre en évidence des écarts d'ouverture d'exercice, totalement corrigés et intégrés dans les comptes clos au 31 mars 2018.

PERIMETRE DE COMBINAISON

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de l'UCF à compter du 2 juillet 2010.

Aucune modification du périmètre de combinaison n'est intervenue depuis l'exercice clos au 31 mars 2017.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 16 comme l'an passé.

Au 31 mars 2018, 4 caisses du réseau ont des participations dans 5 SCI.

A l'exception d'une SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (c'est à dire absence d'influence notable), il existe 3 SCI dont le pourcentage est compris entre 25 % et 45 %, et une SCI dont le pourcentage de détention est supérieur à 95 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 3 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant respectivement jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison.

Code Entité	Entité	Lieu	Méthode de combinaison
-	UCF ¹	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG ³
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	NORD-OUEST	Rouen	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Saint-Priest	IG
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG
18	MOULINS	Yzeure	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
23	CENTRE-OUEST	Tours	IG
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
34	LA RÉUNION ²	Saint-Denis	IG
35	MARTINIQUE	Fort-de-France	} IG
	GUADELOUPE	Abymes	
	GUYANE	Cayenne	
40	GIE CEDIB	Lyon	IG
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

¹Entité combinante

² Clôture des comptes au 31 octobre 2017

³ IG : Intégration Globale

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2018 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement CRC n° 2002-12 entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

Les comptes combinés 2018 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2017.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

Et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements CRC n°99-01 et n° 2014-3 du 5 juin 2014).

Le réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) a établi volontairement des comptes combinés au 31 mars 2018 qui couvrent une période de 12 mois.

1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 mars 2018 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2017.

2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

3. Immobilisations

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique – Version centralisée Axinod	10 ans	10 %

3.1.1 Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC

des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon les dispositions du Règlement CRC n°2004-06, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice précédent et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2018

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS					Valeur nette en fin d'exercice	
	Valeurs brutes en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Cumulés en fin d'exercice
Logiciels, droits et valeurs similaires	63 479	21	4 789	2 301	66 009	35 565	17	5 215	2 285	38 530	27 480
Autres immobilisations incorporelles	3 157	-	-	3 056	101	3 157	-	-	3 056	101	0
Immobilisations incorporelles en cours	7 010	-	7 637	6 571	8 076	-	-	-	-	-	8 076
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	19	-	43	39	24	-	-	-	-	-	24
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 664	21	12 470	11 966	74 210	38 721	17	5 215	5 340	38 630	35 579
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 537	-	8	1 79	20 366	698	21	31	-	770	19 596
Constructions	90 098	85	732	3 883	87 118	46 956	81	3 086	3 131	47 072	40 047
Matériels et outillages spécialisés	3 096	-	11	31	3 076	3 048	-	15	31	3 032	43
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 503	13	566	717	14 379	12 531	0	483	723	12 291	2 088
Matériel de transport	874	-	169	208	834	634	-	88	158	563	271
Matériel et mobilier de bureau	9 869	37	421	431	9 785	8 924	60	319	430	8 694	1 091
Matériel informatique	10 113	74	678	1 371	9 569	8 267	16	961	1 371	7 889	1 680
Immobilisations corporelles en cours	83	-	457	318	175	-	-	-	-	-	175
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	123	-	120	58	184	-	-	-	-	-	184
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	149 295	112	3 162	7 197	145 485	81 057	58	4 982	5 844	80 348	65 138
Participations et créances rattachées à des participations	2 977	-	40	155	2 862	170	-	3	25	148	2 714
Autres titres immobilisés	74	-	-	11	63	-	-	-	-	-	63
Prêts	1 193	5	321	75	1 429	-	-	-	-	-	1 429
Autres	399	182	19	425	356	241	-	-	241	0	356
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 643	177	380	666	4 710	411	-	3	266	148	4 562
TOTAUX	227 602	310	16 011	19 829	224 405	120 189	75	10 201	11 451	119 126	105 279

Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « Détail de l'actif immobilisé » ci-avant)

L'actif immobilisé est globalement stable par rapport à l'an passé, il n'enregistre pas de variations significatives.

Note 2. Détail des créances

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2018	31/03/2017
Immobilisations financières	4 710	4 643
- Dépréciation des participations et/ou immob.	- 148	- 411
	4 562	4 232
Adhérents et comptes rattachés	1 709 611	1 520 994
- Dépréciation des adhérents	- 79 317	- 71 349
	1 630 295	1 449 645
Créances personnel	47	34
Organismes sociaux	2 078 286	2 052 194
Etat, impôts et taxes	536	42
Autres débiteurs	39 294	22 177
- Dépréciation des autres débiteurs	- 9 002	- 9 589
	30 292	12 588
Charges constatées d'avance	2 607	2 777
Charges réglées sur congés : exercice N+1	88 506	80 892
	3 835 132	3 602 405

1 Globalement, le montant des créances augmente de +0,2 Mds€ par rapport à l'an dernier, en raison notamment de la hausse combinée de la base des cotisations et des taux d'appel des caisses.

Note 3. Valeurs mobilières de placement

Détail du portefeuille

<i>Données en k€</i>		31/03/2018	31/03/2017
LIBELLES			
Obligations		42 689	51 353
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme		3 750	4 750
SICAV		707 128	754 989
FCP		2 697 540	2 706 202
TCN		-	-
Comptes à terme		168 073	202 139
Autres placements		1 077 255	984 244
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées		14 718	14 968
	Valeur brute =	4 711 153	4 718 646
Provision pour dépréciation		10 559	9 024
	TOTAL (NET)	4 700 595	4 709 622

Le portefeuille évolue à la baisse et reste impacté par la faiblesse des taux du marché financier. Au 31 mars 2018, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 4,7 Mds€.

Note 4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, mais concernant l'exercice congé 2018 (cf. Principes comptables 1. ci-avant sur la différence entre les exercices « comptable » et « congés »).

Charges constatées d'avance

<i>Données en k€</i>		31/03/2018	31/03/2017
LIBELLES			
Charges constatées d'avance		2 607	2 777
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		88 506	80 892
	TOTAL	91 114	83 670

Produits constatés d'avance

Données en k€

LIBELLES	31/03/2018	31/03/2017
Produits constatés d'avance	3 313	1 768
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1	6 538 401	6 266 739
Cotisations émises sans engagement de congés	331 853	304 667
TOTAL	6 873 567	6 573 174

Les comptes de régularisation progressent principalement en raison de la hausse des bases de cotisations.

Note 5. Fonds gérés

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que l'UCF (ex-Caisse Nationale de Surcompensation) assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

Note 6. Fonds propres

Données en k€	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légale	statutaire	autres			
Situation au 31/3/15 =	1 155	370 959	206 213	12 530	98 082	688 940
Affectation du résultat 14/15		90 095	17 233	20 810	93 672	0
Rétrocessions			425	5 195	4 410	10 030
Résultat au 31/3/16					1 304	1 304
Autres			957			957
Situation au 31/3/16 =	1 155	461 054	187 600	28 146	1 304	679 259
Affectation du résultat 15/16	101	93 569	29 740	59 782	3 945	0
Rétrocessions		41 581	4 817			46 398
Résultat au 31/3/17					86 398	86 398
Autres					2 641	2 641
Situation au 31/3/17 =	1 054	513 042	153 042	31 637	86 398	721 899
Affectation du résultat 16/17	1	42 094	24 662	16 139	82 894	0
Rétrocessions						
Résultat au 31/3/18					86 644	86 644
Retraitement Caisse Antilles				2 388	3 185	5 573
Autres					319	319
Situation au 31/3/18 =	1 052	555 136	177 704	17 885	86 644	802 652

Sur l'exercice clos le 31 mars 2018, le principal impact sur les fonds propres concerne le retraitement de la caisse des Antilles.

Note 7. Provisions pour risques et charges

Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	5 454	-	4 773	4 610	5 617	1
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	8 159	-	1 480	2 021	7 619	2
Provisions pour congés restant dus	292 014	307	333 518	272 430	352 488	3
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	16 115	-	16 849	15 653	17 310	
TOTAUX	321 742	307	356 619	294 714	383 035	

1 Au 31 mars 2018, les provisions pour risques concernent essentiellement l'UCF, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 3,7 m€ à payer au titre du 1^{er} trimestre 2018 conformément aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité de l'UCF et validées par le CNC le 2 novembre 2006.

2 11 entités comptabilisent leurs engagements. Au 31 mars 2018, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 7,6 m€. Conformément à l'option prévue à l'article 9, 3^{ème} alinéa du Code de Commerce, les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement.

3 L'augmentation de ce poste est principalement liée à l'ajustement des provisions pour congés réalisés par certaines caisses.

Note 8. Détail des dettes
Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2018	31/03/2017	
Emprunts et dettes financières diverses	26 943	113 557	1
Fournisseurs et comptes rattachés	7 522	8 750	
Adhérents créditeurs	18 471	19 175	
Organismes professionnels	41 714	39 869	
Dettes fiscales et sociales	831 655	799 727	2
Autres dettes	598 973	624 139	3
	1 525 279	1 605 217	

1 Ce poste comprenait l'an passé un montant de 95 m€ de découvert bancaire lié à la gestion d'un compte titres à l'actif créé dans le cadre d'une convention de trésorerie signée par l'UCF et la BTP Banque, découvert qui a fortement diminué sur l'exercice.

2 Ce poste évolue notamment en raison de l'augmentation des créances sur adhérents.

3 Ce poste intégrait l'an passé le montant de la collecte de la taxe d'apprentissage à reverser à Constructyts pour 94,8 m€. Les montants reversés à cet organisme au titre de la campagne ont été effectués cette année en grande partie avant la clôture.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ
Note 9. Résultat technique combiné

<i>Données en k€</i>	Ex. 2017/2018	Ex. 2016/2017
LIBELLES		
Cotisations	6 513 717	6 448 541
Reprises sur provisions à caractère technique	319 704	320 420
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 642	2 327
Produits techniques =	6 836 063	6 771 288
Indemnités	6 278 041	6 304 453
Pertes sur créances irrécouvrables	5 557	7 665
Dotations aux provisions à caractère technique	387 276	319 503
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 722	3 514
Charges techniques =	6 674 596	6 635 136
RÉSULTAT TECHNIQUE	161 467	136 153

Le résultat technique de l'exercice 2017/2018 s'établit à 161,4 m€ contre 136,1 m€ l'an passé.

Il se décompose, par métier, de la façon suivante :

- Congés : +93,2 m€ contre +81,2 m€ l'an dernier
- Intempéries : +68,2 m€ contre +54,9 m€ l'an dernier

Cette amélioration est principalement liée à l'impact des hausses de taux des caisses et de base de cotisations.

Note 10. Résultat d'exploitation combiné

<i>Données en k€</i>		Ex. 2017/2018	Ex. 2016/2017
LIBELLES			
Autres produits de gestion courante		22 039	14 826
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		13 007	10 479
Transferts de charges d'exploitation		3 332	2 451
Produits d'exploitation =		38 379	27 755
Services et autres services extérieurs		52 142	44 029
Impôts et taxes		6 767	7 118
Charges de personnel		64 347	64 810
Autres charges de gestion courante		2 242	3 236
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		24 282	22 837
Impôts sur revenus d'exploitation et financiers		2 858	4 032
Charges d'exploitation =		152 638	146 062
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 114 259	- 118 307

Note 11. Résultat financier combiné

<i>Données en k€</i>		Ex. 2017/2018	Ex. 2016/2017
LIBELLES			
Revenus des titres de placement		18 688	25 224
Plus-values sur cessions de titres de placement		24 737	37 678
Autres produits financiers		743	413
Reprises sur provisions à caractère financier		4 674	15 421
Transferts de charges financières		156	148
Produits financiers =		48 999	78 885
Moins-values sur cessions de titres de placement		5 371	6 625
Autres charges financières		523	206
Dotations aux provisions à caractère financier		5 891	3 391
Charges financières =		11 784	10 223
RÉSULTAT FINANCIER		37 214	68 662

1 Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à un gain de + 19 m€ contre un gain de + 31 m€ l'an passé.

Note 12. Résultat exceptionnel combiné

<i>Données en k€</i>		Ex. 2017/2018	Ex. 2016/2017
LIBELLES			
Prix de cession des immobilisations		2 517	31
Autres produits exceptionnels		2 385	789
Reprises de provisions à caractère exceptionnel		384	25
Produits exceptionnels =		5 286	845
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées		1 148	85
Autres charges exceptionnelles		1 478	600
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel		438	270
Charges exceptionnelles =		3 064	955
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		2 222	- 111

Le résultat exceptionnel enregistre principalement la cession d'immeubles de trois caisses.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

En matière d'indemnités de départ en retraite et sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP :

- 4 entités ont souscrit des assurances afin de couvrir leurs engagements au titre des indemnités de départ à la retraite de leurs salariés,
- 11 estiment et comptabilisent dans leurs comptes leurs engagements en matière de départ à la retraite (7,6 m€),
- 1 estime ses engagements en matière de départ à la retraite (345 k€).

Effectif temps plein (ETP)

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 951 salariés au titre de l'exercice 2018 contre 935 salariés au titre de l'exercice précédent.

Tableau des flux de trésorerie (TFT)

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant